

Distr. RESTRICTED  
PRS/2025/CRP.17

ORIGINAL: FRENCH

**FOURTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM**

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International Decade for the Eradication of Colonialism: pathways to a sustainable future – advancing socioeconomic and cultural development of the Non-Self-Governing Territories**

**Dili, Timor-Leste  
21 to 23 May 2025**

**STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE OF  
FRANCE**

C-24  
Pacific Regional Seminar  
21-23 May 2025  
Ms. Véronique Roger-Lacan  
(France)

Je vous remercie Madame la présidente,

**La Polynésie française est riche d'immenses diversités culturelle et géographique, et des liens profonds qui l'unissent à la France qui a œuvré pour lui garantir un statut d'autonomie très avancé.** Le territoire a compétence en toute matière : économie, agriculture, éducation, santé, tourisme, travail, culture ; seules les fonctions régaliennes sont assumées par l'État au service de la population polynésienne.

Pour respecter ses aspirations en matière de gouvernance, l'Etat français poursuit un dialogue de confiance avec le Président Brotherson, comme il l'a fait avec ses prédécesseurs. **Pour autant, je le rappelle, aucun processus entre l'Etat et le territoire ne prévoit un rôle pour les Nations Unies.** Dans ce contexte, la perspective d'un séminaire du C24 à Papeete en 2027 n'est pas acceptable pour la France.

L'Etat est engagé en soutien à un développement économique durable de la Polynésie française, pour améliorer les infrastructures et les services publics et favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat local. Il se tient aux côtés du gouvernement local pour examiner les ambitieux projets de développement de son territoire et accompagner leur mise en œuvre. Les transferts financiers de l'Etat à la Polynésie française s'élèvent chaque année à près de 2 milliards d'euros, soit 30 % du PIB du territoire en soutien aux services publics.

**La France mobilise ses compétences régaliennes, en lien avec les autorités locales, au service du rayonnement international de la Polynésie française.** Son adhésion en octobre 2024 comme membre observateur à l'Organisation internationale de la Francophonie en témoigne. Nous agissons avec la Polynésie française comme puissance océanienne, et soutenons les échanges culturels, artistiques et éducatifs qu'elle tisse avec sa région et au delà. Ainsi sa contribution à la conférence de l'ONU sur l'Océan à Nice en juin prochain sera stratégique en raison du rôle moteur qu'elle joue dans la région sur la protection de l'Océan. Le choix d'organiser l'épreuve de surf des JO de Paris 2024 à Teahupo'o s'inscrivait aussi dans cet effort.

**Je conclurai sur les préoccupations de la représentante de la Polynésie française ce jour au sujet des essais nucléaires.** La France assume pleinement ses responsabilités s'agissant des conséquences de ces essais nucléaires qui y ont été menés jusqu'en 1996. Elle a pris sa part en dédommageant les victimes civiles et militaires ainsi que leurs ayants-droits. Elle a fait preuve d'une totale transparence en déclassifiant les archives et accompagne le Pays dans la réalisation d'un Centre des Mémoires. Les travaux se poursuivent, dont certains ont été lancés à la demande du président Brotherson. Le dialogue entre Papeete et Paris en matière de dépollution des sites continue et nous restons mobilisés sur cette question.

Nous croyons en un avenir où le territoire prospère dans le respect de ses traditions et de son identité, tout en contribuant au dynamisme de notre nation.

**S'agissant de la Nouvelle Calédonie, le président PONGA a décrit les émeutes qui ont embrasé la Nouvelle Calédonie en mai 2024. Dans ce contexte difficile, la France a fait preuve de transparence sur la réalité de la situation sur le terrain**, au séminaire régional de Caracas, auquel je représentais l'Etat, comme aux différentes sessions du C24 qui ont suivi.

**L'Etat, en lien avec les acteurs politiques locaux, a pris ses responsabilités :**

- **La priorité était l'arrêt des violences et le retour à l'ordre public.** L'état d'urgence a été levé après 15 jours, dès mai 2024, et les mesures de couvre-feu ont été assouplies puis levées en décembre 2024. Aujourd'hui, la situation reste maîtrisée et la journée du 13 mai, date du premier anniversaire de cet épisode de violences, n'a pas été marquée par des incidents majeurs ;
- D'autre part, les émeutes ont détruit une économie calédonienne déjà fragile. La Nouvelle-Calédonie compétente en la matière en raison de son autonomie très avancée ne pouvait répondre seule à l'effort de reconstruction. **L'Etat a donc choisi de lui apporter un soutien massif de 3 milliards d'euros en 2024, soit 30% de son PIB.** Ce soutien se poursuit en 2025. Un prêt de 1 Mds€ garanti a été consenti. Des subventions à hauteur de 260 M€ pour aider à la reconstruction et un soutien à la filière nickel à hauteur de 300 M€ ont été octroyés. Il est désormais de la responsabilité de la Nouvelle Calédonie, dont c'est la compétence autonome, d'accompagner cet effort de l'Etat par des réformes structurelles sans quoi la crise perdurera ;
- L'Etat a également fait preuve de transparence à l'égard de ses partenaires dans le Pacifique. Il a accueilli une mission d'information de la Troïka Plus du Forum des îles du Pacifique du 24 au 27 octobre dernier.
- Enfin, la reprise du dialogue entre tous les partenaires était **indispensable**. C'est une priorité du Président de la République, qui s'est rendu à Nouméa dès le mois de mai 2024, et qui est mise en œuvre par le gouvernement.

**Ce dialogue sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, c'est la continuité de l'Accord de Nouméa, qui en constitue le socle.** Cet accord fait de la Nouvelle-Calédonie un territoire autonome dans tous les domaines, les compétences régaliennes (défense, sécurité, justice et monnaie) étant exercées par l'Etat au service de la population calédonienne.

**La libre détermination des peuples au cœur de la Charte des Nations Unies et de notre Constitution a conduit, dans les conditions prévues par l'Accord de Nouméa, à l'organisation de trois référenda entre 2018 et 2021, en présence d'observateurs des Nations Unies. La population calédonienne a répondu « non », à trois reprises, à la question « voulez-vous que la Nouvelle Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante » ?**

Ce cycle institutionnel est arrivé à son terme, mais aux termes de l'accord de Nouméa, les parties doivent désormais « *examiner la situation ainsi créée* » pour construire un projet commun à tous les Calédoniens, dans le respect de leur diversité et des impératifs démocratiques. **Depuis février, le ministre d'État, Ministre des Outre-mer a tenu des réunions, à Paris, puis à Nouméa où il s'est rendu trois fois en trois mois. Ce dialogue avec toutes les forces politiques du territoire se poursuit** en vue d'aboutir à un accord global sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

**Pour conclure, la France remercie les Nations Unies pour leur impartialité et leur accompagnement dans ce processus.** La France a initié une coopération sans précédent avec les Nations Unies et un dialogue étroit avec le comité spécial de la décolonisation, qu'elle remercie particulièrement, avec l'accueil régulier d'experts électoraux, l'observation des référendums et la révision annuelle des listes électorales spéciales, dont la dernière mission vient tout juste de s'achever. Aucune autre « puissance administrante » n'en fait autant. Nous avons organisé deux visites du C24 en Nouvelle-Calédonie en 2014 et en 2018 et je vous reconfirme la disposition de la France à organiser une nouvelle visite.

Je vous remercie./.